



JUIN 2026

## L'autonomie sur ordonnance : le nouveau thème d'investissement de la santé en Europe

**L'actualité mondiale a une nouvelle fois mis en lumière le thème des infrastructures de santé en Europe. Un cluster de cas de hantavirus lié à un navire de croisière a entraîné une surveillance internationale coordonnée. En parallèle, l'épidémie d'Ebola qui sévit actuellement en Afrique de l'Ouest continue d'inquiéter et a accéléré les efforts de développement vaccinal. Ces deux épisodes rappellent, une fois encore, à quelle vitesse les risques liés aux maladies infectieuses peuvent surgir dans un monde profondément interconnecté. Certes, ils ne constituent pas des chocs systémiques comparables à la pandémie de Covid-19. Ils mettent néanmoins en évidence le caractère imprévisible des menaces sanitaires mondiales et montrent qu'une réponse résiliente à ce type de risque suppose des capacités médicales solides, soutenues par des chaînes d'approvisionnement robustes et une capacité industrielle adaptée.**

En mai 2026, l'Union européenne est parvenue à un accord provisoire sur le Critical Medicines Act, une initiative réglementaire majeure destinée à renforcer la résilience des

chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques et à garantir la disponibilité des médicaments essentiels. Ce texte vise explicitement à diversifier les sources d'approvisionnement et à encourager la production locale, tant des médicaments que de leurs principaux composants. Ce regain d'attention porté à la souveraineté sanitaire doit être replacé dans son contexte historique, en réaction à la pandémie de Covid-19, durant laquelle l'Europe a connu d'importantes pénuries de médicaments et d'intrants critiques. Cette crise a mis en lumière des dépendances structurelles, en particulier celle de l'Europe à l'égard de fournisseurs extérieurs pour les ingrédients pharmaceutiques actifs (API), dont une grande partie provient d'Asie.



**Julien Burki**  
Gérant de portefeuille



**Virginie Dubois**  
Spécialiste produits senior

Aujourd'hui, on estime qu'entre 60 % et 80 % des API utilisés en Europe sont produits en Chine ou en Inde, ce qui illustre l'ampleur de cette vulnérabilité.

C'est dans ce contexte que la souveraineté sanitaire européenne s'est progressivement imposée comme un thème structurant des politiques publiques — et des stratégies d'investissement — autour de trois piliers clés : la gestion des crises, la relocalisation industrielle et le leadership en matière d'innovation.



## Gestion des crises – renforcer la capacité de défense de l'Europe

Le premier pilier de la souveraineté sanitaire européenne concerne la préparation et la réactivité face aux crises. Il vise à permettre à l'Europe de faire face efficacement aux urgences sanitaires, sans revivre les pénuries massives ni les défauts de coordination observés au début de la pandémie. Cette ambition repose sur la mise en place d'un cadre intégré de gestion de crise. Des institutions comme la Health Emergency Preparedness and Response Authority (HERA) ont ainsi été créées pour piloter la constitution de stocks stratégiques, la coordination des achats et la planification des réponses d'urgence. Parallèlement, le rôle d'organismes tels que l'European Medicines Agency (EMA) et le European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) a été renforcé, en particulier pour surveiller les pénuries et accélérer les décisions en situation d'urgence.

Bien entendu, les ressources financières jouent un rôle essentiel dans la solidité de ce dispositif. À titre d'exemple, le programme EU4Health dispose d'un budget d'environ 4,4 milliards d'euros pour la période 2021-2027 et soutient la préparation aux crises, la prévention des maladies ainsi que le renforcement des systèmes de santé nationaux. L'ensemble de ces initiatives contribue à mettre en place un véritable bouclier destiné à anticiper et à absorber les futurs chocs sanitaires. L'enjeu n'est plus seulement de réagir aux crises lorsqu'elles surviennent, mais de construire un état de préparation permanent, garantissant que les chaînes d'approvisionnement, les stocks d'urgence et les mécanismes de coordination soient déjà opérationnels au moment où ils deviennent nécessaires.



## Relocalisation et capacité industrielle – reprendre le contrôle des chaînes d'approvisionnement

Si la gestion de crise constitue un premier rempart défensif, le deuxième pilier de la souveraineté sanitaire s'attaque aux fragilités structurelles révélées par le Covid-19 : la dépendance de l'Europe à l'égard de fournisseurs extérieurs pour les médicaments essentiels et leurs composants. Le Critical Medicines Act est au cœur de cette transformation. Il a pour objectifs principaux de renforcer la sécurité d'approvisionnement, d'accroître les capacités de production implantées au sein de l'Union européenne et de favoriser la diversification des chaînes d'approvisionnement.

Ce texte marque un tournant important dans les priorités des politiques publiques. Historiquement, les achats pharmaceutiques en Europe ont surtout été guidés par des considérations de coût, favorisant souvent une production dans des régions à bas coûts. Aujourd'hui, la sécurité d'approvisionnement et l'autonomie stratégique s'imposent désormais comme des critères tout aussi essentiels. La logique de cette évolution est claire. La chaîne d'approvisionnement pharmaceutique européenne est devenue fortement mondialisée et concentrée, ce qui la rend vulnérable à de multiples perturbations, qu'il s'agisse de tensions géopolitiques ou de goulets d'étranglement logistiques. L'objectif est donc d'assurer la continuité de l'approvisionnement et de prévenir de telles ruptures dans un environnement mondial de plus en plus incertain.

Du point de vue commercial, cette dynamique de relocalisation est déjà en train de transformer le secteur. Les entreprises disposant de solides capacités de production, notamment dans les produits biologiques et les thérapies complexes, acquièrent une importance stratégique croissante. À titre d'exemple, des groupes comme le suisse Lonza Group, acteur clé dans la production de vaccins à ARNm, ou Sandoz, propriétaire de la dernière chaîne de production intégrée de pénicilline en Europe, contribuent à la fois à la souveraineté industrielle et à la sécurité d'approvisionnement. Au-delà de l'industrie pharmaceutique, la notion de souveraineté sanitaire s'étend également aux infrastructures et aux services essentiels. Les entreprises actives dans

les domaines de l'eau, de l'assainissement ou de la gestion environnementale participent elles aussi au bon fonctionnement des systèmes de santé, soulignant ainsi l'importance de l'écosystème élargi nécessaire au maintien de la santé publique.

## Innovation – garantir un leadership technologique durable

Le troisième pilier s'inscrit dans une perspective de long terme et revêt une dimension stratégique. Alors que les deux premiers reposent sur la résilience et l'autonomie, l'innovation déterminera la capacité de l'Europe à rester compétitive dans le secteur mondial de la santé, tout en consolidant durablement les deux premiers piliers. Sur le plan de la gouvernance, Horizon Europe, le principal programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne, occupe une place centrale dans cet effort en mobilisant des financements importants en faveur de la recherche en santé. Des initiatives complémentaires, comme le EU Biotech Act, visent également à accélérer l'innovation et à faciliter l'accès au capital pour les technologies émergentes.

Les efforts déployés pour bâtir ce pilier de l'innovation traduisent une évolution majeure : la souveraineté sanitaire ne consiste pas seulement à produire sur le sol européen les médicaments dont nous avons besoin aujourd'hui, mais aussi à concevoir la prochaine génération de thérapies, de diagnostics et de solutions de santé. Dans cette perspective, l'Europe bénéficie actuellement d'un socle solide d'entreprises compétitives à l'échelle mondiale. De grands groupes pharmaceutiques comme AstraZeneca allient taille critique, investissements soutenus en recherche et développement et portefeuilles cliniques étendus, soutenant ainsi l'innovation dans de nombreux domaines thérapeutiques. Des acteurs plus spécialisés, comme le groupe belge UCB, se concentrent quant à eux sur des segments à forte valeur ajoutée, notamment la neurologie et l'immunologie. Parallèlement, des entreprises telles que Siemens Healthineers fournissent les infrastructures technologiques qui sous-tendent les systèmes de santé modernes, de l'imagerie au diagnostic.



## Le tournant structurel de la santé en Europe : des politiques publiques aux portefeuilles d'investissement

Ces trois piliers de la souveraineté sanitaire — gestion de crise, relocalisation industrielle et innovation — se traduisent par un ensemble d'opportunités d'investissement distinctes mais étroitement liées. À une extrémité du spectre, les entreprises portées par l'innovation offrent une exposition à la croissance de long terme grâce à leur capacité à développer des thérapies et des technologies de pointe. Leur avantage concurrentiel repose sur la propriété intellectuelle, l'expertise scientifique et des investissements soutenus en recherche et développement. À l'autre extrémité, les acteurs industriels établis constituent l'ossature de la sécurité d'approvisionnement, grâce à leur capacité à produire à grande échelle, à garantir la continuité des livraisons et à stabiliser les systèmes de santé en période de tension.

Entre ces deux pôles s'étend un écosystème plus large d'entreprises qui contribuent l'amélioration des résultats de santé par le biais de la prévention et d'autres services essentiels. La nutrition, par exemple, joue un rôle fondamental en matière de santé publique, tandis que des services environnementaux tels que la gestion de l'eau et des déchets sont indispensables pour garantir des conditions sanitaires adéquates et prévenir les maladies. Ce cadre multidimensionnel montre bien que la souveraineté sanitaire ne se limite pas au seul secteur pharmaceutique. Elle englobe un ensemble beaucoup plus vaste d'activités qui, de manière complémentaire, permettent à l'Europe de protéger sa population, de lui apporter les soins nécessaires et d'assurer durablement son bien-être.

Pour les décideurs publics, l'objectif est clair : réduire les vulnérabilités et renforcer l'autonomie dans un environnement mondial de plus en plus incertain. Pour les investisseurs, les implications sont tout aussi importantes : la souveraineté sanitaire offre une grille de lecture pertinente pour analyser les entreprises tout au long de la chaîne de valeur de la santé, en reliant les priorités des politiques publiques aux dynamiques de croissance de long terme. En ce sens, la souveraineté sanitaire européenne n'est plus un thème conjoncturel dicté par les circonstances de crise : elle est appelée à devenir un élément structurant du paysage économique et stratégique du continent.

**Tout investissement comporte des risques.** La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis.

Ce document est fourni à titre informatif uniquement et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une invitation à formuler une offre d'achat ou de vente de titres. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite ; excepté dans les cas d'autorisation express d'Allianz Global Investors GmbH.

#### **Pour les investisseurs en Europe (hors de la Suisse et Royaume-Uni)**

Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter l'éditeur par email ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous ou [www.allianzgi-regulatory.eu](http://www.allianzgi-regulatory.eu). Les investisseurs autrichiens peuvent également contacter l'agent domiciliataire en Autriche Erste Bank der österreichischen Sparkassen AG, Am Belvedere1, AT-1100 Vienne. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com), une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (<http://www.bafin.de>). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Italie, Espagne, Luxembourg, Suède, Belgique et aux Pays-Bas. Contacts et informations sur la réglementation locale sont disponibles ici ([www.allianzgi.com/Info](http://www.allianzgi.com/Info)). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>.

#### **Pour les investisseurs en Suisse**

Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter l'éditeur, [le représentant en Suisse, l'agent domiciliataire BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale Zurich, Selnaustrasse16, CH-8002 -Pour les investisseurs particuliers suisses uniquement] par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessous ou sur [regulatory.allianzgi.com](http://regulatory.allianzgi.com). Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Il s'agit d'une communication marketing d'Allianz Global Investors (Suisse) AG, succursale à 100% d'Allianz Global Investors GmbH. Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>.

#### **Pour les investisseurs au Royaume-Uni**

Pour obtenir un exemplaire gratuit du prospectus de vente, des documents de constitution, des prix quotidiens des fonds, du document d'informations clés pour l'investisseur, des derniers rapports financiers annuels et semestriels, veuillez contacter l'émetteur à l'adresse indiquée ci-dessous ou à l'adresse [regulatory.allianzgi.com](http://regulatory.allianzgi.com). Veuillez lire attentivement ces documents, qui sont les seuls à vous engager, avant d'investir. Le présent document est une communication commerciale émise par Allianz Global Investors UK Limited, 199 Bishopsgate, Londres, EC2M 3TY, [www.allianzglobalinvestors.co.uk](http://www.allianzglobalinvestors.co.uk). Allianz Global Investors UK Limited, société immatriculée sous le numéro 11516839, est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Les détails concernant l'étendue de notre réglementation sont disponibles sur demande auprès de nous et sur le site Internet de la Financial Conduct Authority ([www.fca.org.uk](http://www.fca.org.uk)). La duplication, la publication ou la transmission du contenu, quelle qu'en soit la forme, est interdite, sauf autorisation expresse d'Allianz Global Investors UK Limited.